

MAIRIE DE MESQUER



Place de l'Hôtel - BP 43014
44420- MESQUER

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 FÉVRIER 2026 À 19 H 00

L'an deux mil vingt-six, le lundi 23 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER)

Présents : Messieurs Thierry GUYON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Chantal LEYE), Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Chantal LEYE et Monsieur Yves LINGER.

Absentes : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Estelle HERVY.

Pouvoirs : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Thierry GUYON et Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD.

Monsieur Thierry GUYON a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Promesse de vente à CISN
- 2- Convention pour la construction d'un chaland
- 3- Convention avec Skol Ar Mor pour la mise à disposition d'un chaland
- 4- Subvention à l'AFM Téléthon
- 5- Projet de fonctionnement du relais petite enfance
- 6- Tarifs 2026 du service enfance jeunesse

- 7- Demande de subvention au Département pour l'acquisition de l'école Ste Thérèse
- 8- Demande de subvention au Département au titre des amendes de police 2025
- 9- Renouvellement de la convention pour le relais petite enfance
- 10- Affaires diverses

Compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Demande d'ajout d'une délibération

M. le Maire propose au conseil municipal une nouvelle délibération à l'ordre du jour du conseil : une décision modificative du budget 2026 de la ville. Cette décision permettrait d'inscrire des dépenses notamment pour la réfection de la route de Lipour. Il rappelle que cette nouvelle proposition de délibération ne peut être soumise au vote du conseil municipal qu'à condition que l'unanimité de ses membres soit d'accord pour sa présentation.

A l'unanimité le conseil municipal accepte l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour du conseil municipal

1 – Promesse de vente de la parcelle BB 25

La parcelle BB 25 a été acquise par la commune de Mesquer dans le cadre d'une procédure de préemption suite à une délibération du conseil municipal en date du 12 octobre 2022 afin de créer un nouveau quartier à vocation sociale, et notamment développer un programme de logements destinés à des primo-accédants à revenus modestes.

Le projet du nouveau quartier porte sur la construction de 20 maisons individuelles (RDC+étage), dont :

- 16 maisons dédiées à l'accession sociale à la propriété, dans le cadre du dispositif Bail Réel Solidaire, pour une surface de plancher de 1376,15 m²
- 4 maisons dédiées au locatif social (PLAI, PLUS), pour une surface de plancher de 328,15 m²

Conformément aux dispositions de l'article L 210-1 du Code de l'Urbanisme, ce projet répond aux objectifs de la délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2022.

Ce projet répond également aux objectifs attribués à l'emplacement réservé portant le numéro 24, inscrit au PLU de la Commune de MESQUER.

La société CISN COOPERATIVE a obtenu un permis de construire pour réaliser ce projet en date du 18 avril 2025, sous le numéro PC04409724T0050. Ce permis fait l'objet d'un recours.

La société CISN COOPERATIVE propose d'acquérir la parcelle BB 25 au prix, calculé de la manière suivante :

- 160 €/ m² de surface de plancher pour la partie qui sera soumise au Bail réel Solidaire (soit 1376,15 m² x 160 € = 220 184 €)
 - 67 €/m² de surface de plancher pour la partie dédiée aux logements locatifs sociaux (328,15 m² x 67 € = 21 986,05 €)
- Soit un prix total de 242 170,05 €

Précision étant ici faite que le prix total sera ajusté en fonction de l'évolution des prix en vigueur par type de logements, et en fonction de l'évolution de la surface de plancher dans le cadre de l'obtention d'un éventuel permis de construire modificatif qui serait rendu nécessaire afin d'obtenir le retrait du recours ou lié la procédure de purge du permis de construire.

La société CISN COOPERATIVE souhaite signer un avant-contrat sous la condition suspensive du caractère définitif du permis de construire obtenu le 18 avril 2025, et de l'obtention éventuelle d'un permis de construire modificatif purgé de tous recours et retrait.

La société CISN COOPERATIVE souhaite insérer les conditions suspensives suivantes :

- Maintien des subventions BRS : 2500 €/lot par le département, 5500 €/lot par CAP ATLANTIQUE
- Maintien des agréments obtenus BRS et LLS
- Pas d'imposition d'études environnementales

Les frais d'actes sont à la charge de la société CISN COOPERATIVE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatifs aux cessions immobilières ;

Vu l'avis de France Domaine du 17 décembre 2025 ;

Vu le programme départemental de l'Habitat de Loire-Atlantique 2022-2029, qui encourage les communes du territoire afin de favoriser l'offre locative sociale et l'offre en accession sociale (via le dispositif Bail Réel Solidaire) ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de CAP ATLANTIQUE dont fait partie la Commune de Mesquer ;

Vu le programme d'action du PLH de CAP ATLANTIQUE qui encourage les collectivités de l'intercommunalité à soutenir le développement de l'accession à prix maîtrisés pour les actifs ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de MESQUER approuvé le 15 juillet 2012, modifié le 21 octobre 2013, 02 octobre 2017, et le 13 décembre 2021 ;

Vu le statut de la parcelle cadastrée BB 25, classée en zone UB du Plan Local d'Urbanisme, et couvert par un emplacement réservé portant le numéro 24 inscrit au PLU pour la réalisation de programme de logements sociaux.

Considérant que la commune souhaite renforcer l'offre de logements à vocation sociale afin de répondre aux besoins des habitants et de favoriser la dynamique commerciale et résidentielle ;

Mme Bivaud précise que le prix sera ajusté uniquement en fonction de la surface de plancher qui interviendrait dans le cadre d'un éventuel permis de construire modificatif suite au recours contre le permis. Les tarifs ci-dessus ont été négociés avec le CISN pour permettre de baisser le prix de vente aux primo-accédants pour faciliter l'accession à la propriété à des familles en résidence principale.

Mme Groleau trouve le projet très intéressant mais demande si la procédure évolue et dans quel sens.

M. le Maire précise qu'il a déjà répondu à cette question. Il ne souhaite pas revenir sur la demande du propriétaire mais une chose est certaine, il ne traite pas avec les voyous. La commune ira jusqu'au bout et si nécessaire il y aura après une modification par la suite.

Mme Anne Groleau souhaite aussi demander ce qu'il en est par rapport au projet initial et les modifications.

M. le Maire pense qu'il y a toujours des évolutions possibles sur l'architecture, sur l'esthétique. Il semblerait que désormais les logements en BRS soient considérés comme des logements sociaux.

M. Guyon précise que suite à l'évolution de la législation, ces logements seront qualifiés de logements sociaux et cette qualification restera à vie.

☞ Mme Brosseau dit que cela avait été clair dès le début.

☞ M. le Maire rappelle qu'il s'est toujours battu pour que ces logements soient qualifiés de sociaux. Si cela se passe comme cela, c'est un bien pour la commune.

☒ Mme Brosseau demande si la commune a encaissé les subventions. Et si oui, la commune devra-t-elle rembourser si le projet n'arriverait pas à terme.

☞ Mme Melnyczuk précise que les subventions reçues étaient demandées pour l'acquisition du terrain. Quelque soit le bailleur social qui réalise le programme cela n'aura pas de conséquence sur ces subventions.

☞ Mme Brosseau dit que si ces subventions ont été accordées pour l'acquisition du terrain cela était bien pour construire des logements. Si la commune, devenue propriétaire, ne réalisait pas ce programme de logements, elle perdrait ces subventions.

☞ Mme Melnyczuk confirme. Les subventions pour l'acquisition ont été obtenues en argumentant de la future construction de logements. Si ces logements n'étaient pas construits, les financeurs seraient en droit de réclamer les aides perçues par la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision de la vente par la commune de Mesquer de la propriété cadastrée BB 25 afin de créer un nouveau quartier à vocation sociale et répondre aux besoins des habitants de la commune en termes d'accession à la propriété à prix maîtrisés, d'offre locative sociale, au prix calculé de la manière suivante :

-160 €/ m2 de surface de plancher pour la partie qui sera soumise au Bail réel Solidaire (soit 1376,15 m2 x 160 €= 220 184 €)

- 67 €/m2 de surface de plancher pour les logements locatifs sociaux (328,15 m2 x 67 €= 21 986,05 €)

Soit un prix total de 242 170,05 €

Précision étant ici faite que sur ce prix de vente aucune TVA n'est appliquée et qu'il sera ajusté en fonction de l'évolution de la surface de plancher dans le cadre de l'obtention d'un éventuel permis de construire modificatif qui serait rendu nécessaire afin d'obtenir le retrait du recours contre le permis de construire initial ou lié la procédure de purge du permis de construire.

Et donne l'autorisation à donner à M. le Maire à engager toutes démarches nécessaires à cette cession et à signer l'avant-contrat de vente sous les conditions suspensives nécessaires à la réalisation du projet, tout avenant permettant la levée des conditions suspensives, et à signer l'acte authentique de vente et tous documents afférents.

2 – Convention pour la construction d'un chaland

Considérant l'adhésion de la commune de Mesquer au Parc Naturel Régional de la Brière,

Considérant l'accord entre les deux parties de réaliser des actions citoyennes en faveur de la stratégie de développement durable.

Considérant la convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional de la Brière et Skol Ar Mor,

Considérant que le « projet chalands » s'inscrit dans un projet plus large de la plateforme de diagnostic et de mobilisation vers l'emploi.

☒ M. le Maire rappelle que le parc naturel de Brière a demandé à chaque commune de participer à la construction et au financement d'un chaland.

☞ M. Roulier précise qu'à ce jour, il y a 10 communes du parc qui sont dotées d'un chaland qui appartient à chaque commune. La construction de chaque chaland a fait l'objet d'un chantier itinérant. Pour Mesquer, vous avez dû voir que la construction du chaland s'est déroulée sur la place de kercabellec cet été. Cela rentrait aussi dans le cadre de la formation et de l'insertion professionnelle. Ce Chaland coûte 1 000 € à la commune et la délibération suivante explique son devenir. Ce chaland servira à la formation de nos jeunes.

Pièce jointe : convention d'application « projet chalands »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention jointe à la présente délibération.

3 – Mise à disposition d'un chaland à Skol Ar Mor

Dans le cadre d'une convention tripartite entre le Parc Naturel Régional de la Brière, Skol Ar Mor et la commune de Mesquer, un chaland a été construit.

Ce Chaland, du fait de cette convention, est propriété de la commune de Mesquer.

Afin de le valoriser, il est proposé de le mettre à disposition gratuitement à Skol Ar Mor qui sera chargée de le stocker, de l'entretenir et de le mettre à disposition des élèves de son école de formation, ce qui permettra ainsi au chaland de servir de support éducatif pour l'école.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition gratuite du chaland à Skol Ar Mor sachant que celle-ci sera chargée de le stocker, de l'entretenir et de le mettre à disposition des élèves de son école en tant qu'outil de formation.

4 – Subvention à l'AFM Téléthon

Dans le cadre de l'action Téléthon, organisé par le service enfance jeunesse et les associations locales, qui s'est déroulée le 6 décembre 2025, la somme de 32,40€ a été collectée. Il convient donc de procéder au reversement de cette somme à l'association AFM Téléthon. Considérant le 1^{er} versement fait sur l'exercice 2025 d'un montant de 660,50 €, le montant total reversé au Téléthon pour l'édition 2025 s'élève à 692,90 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention à l'AFM Téléthon d'un montant de 32,40 €.

5 – Projet de fonctionnement du relais petite enfance (RPE)

Le projet de fonctionnement du relais petite enfance (RPE) est élaboré conjointement par l'animateur, la commune de La Turballe en tant que gestionnaire du RPE et les communes conventionnées soit Mesquer, Saint-Molf et Piriac-sur-Mer, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels de l'accueil du jeune enfant d'autre part.

Ce projet de fonctionnement pour le relais petite enfance pour l'année 2026 a été élaboré, en cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire et les objectifs du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

Il permettra la poursuite des temps collectifs destinés aux assistants maternels, gardes à domicile et familles, l'accompagnement à la professionnalisation des acteurs, l'information des familles dans leur choix de mode d'accueil, la coordination intercommunale entre les communes du Pays Blanc.

Par ailleurs, ce projet servira de base de travail en vue de la refonte du projet RPE 2027-2032, menée conjointement avec la CAF et l'ensemble des communes du territoire.

Mme Melnyczuk dit que cela concerne uniquement le fonctionnement du RPE. Cette délibération permet d'assurer aux communes partenaires la participation financière de la CAF.

M. le Maire dit que cette convention existait déjà et que cela n'est qu'un renouvellement.

☒ Mme Melnyczuk confirme dans le sens où la première convention date de 2017.

Pièce jointe : projet de fonctionnement du RPE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de fonctionnement du RPE joint à la présente délibération.

6 – Tarifs du service enfance jeunesse

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2025 a été approuvé les tarifs du service enfance jeunesse pour l'année 2026.

Au niveau des tarifs de l'espace jeunes, il convient d'apporter une précision sur la participation des familles :

Pour les enfants Mesquerais : une participation des familles aux sorties et animations à hauteur de 25 % du coût de celles-ci est demandée.

Pour les enfants hors commune : une participation des familles aux sorties et animations à hauteur de 50 % du coût de celles-ci est demandée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifications 2026 suivantes :

- Pour les enfants Mesquerais : une participation des familles aux sorties et animations à hauteur de 25 % du coût de celles-ci est demandée
- Pour les enfants hors commune : une participation des familles aux sorties et animations à hauteur de 50 % du coût de celles-ci est demandée

7. Demande de subvention auprès du Département de Loire Atlantique au titre de l'opération AMI - Cœur de Bourg – Acquisition de l'ancienne école Sainte Thérèse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'acquisition de l'ancienne école privée Sainte Thérèse, située rue du 8 mai 1945 et représentant une surface totale de 2 960m².

La Commune envisage d'y développer un programme immobilier résidentiel à vocation sociale ou mixte, incluant la création d'une ou deux cellules commerciales ainsi qu'une aire de stationnement public destinée à accompagner les activités et manifestations du centre-bourg.

Concernant le bâtiment de l'ancienne école privée, la Commune prévoit de le réhabiliter pour de nouveaux usages ouverts au public : Espace Jeunes, salles associatives à vocation multigénérationnelle, maison des assistants maternels. L'objectif est de constituer un ensemble cohérent et dynamique au service de la jeunesse — grâce à la proximité immédiate de l'école de l'ALSH et du restaurant scolaire — mais aussi de l'ensemble de la population.

La réalisation de ce projet implique pour la Commune d'acquérir l'ancienne école Sainte Thérèse gérée actuellement par la Fondation de la Providence.

Le coût estimé de l'acquisition foncière est de 681 495 €. Ce projet peut bénéficier de subventions auprès du Département dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt). Cette opération figure en effet dans le plan guide opérationnel Cœur de Bourg validé par le Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût total :	681 495 €
Département 44 (30%) :	204 449 €
Cap Atlantique (11,9 %) :	81 034 €
Commune (58,1%) :	396 012 €

☒ M. le Maire précise que cela sera un projet réalisé par la prochaine municipalité. Il y a déjà un projet qui avait été déposé il y a plus de 15 ans par la commune mais restait en attente de l'acquisition du site. La commune s'est battue pendant toutes ces années pour pouvoir l'acquérir. Cela fait partie du

projet d'aménagement « cœur de bourg » sachant qu'il estime que le département ne va pas beaucoup aider la commune sur ce projet. Il estime que c'est une opportunité exceptionnelle de faire venir des jeunes sur la commune à l'année, d'aménager des salles, etc ... tout cela fera l'objet de choix de nouvelle municipalité.

Mme Brosseau demande si la vente a été faite à la commune.

☞ M. le Maire précise que la vente a été actée et que nous sommes en attente de signature.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention de 204 449 € auprès du Département de Loire-Atlantique pour l'acquisition de l'ancienne école Sainte Thérèse.

8-Demande de subvention auprès du Département de Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police

La Commune de MESQUER est confrontée à des problématiques croissantes de circulation et de sécurité routière dans des secteurs à forte fréquentation piétonne notamment en période estivale dans les secteurs de Mesquer-bourg, Quimiac (place du marché) et Kercabellec. La configuration actuelle de la voirie ne permet pas toujours de garantir un contrôle efficace des accès, ce qui engendre des situations de conflits d'usage entre véhicules motorisés, piétons et cyclistes, notamment lors des grands rassemblements (marchés, festivités...). Le risque d'accident n'est pas non plus à exclure.

Dans ce contexte, la collectivité a souhaité mettre en œuvre des solutions pérennes et adaptées afin de mieux sécuriser les espaces publics et améliorer le cadre de vie des usagers, tout en maintenant l'accessibilité pour les services autorisés (secours, riverains, livraisons).

Les travaux visent plusieurs objectifs complémentaires :

- Améliorer la sécurité routière en réduisant les risques d'accidents et de conflits d'usage, notamment dans les zones à forte fréquentation piétonne en période estivale ;
- Réguler la circulation automobile en limitant l'accès aux véhicules non autorisés et en dissuadant le trafic de transit ;
- Protéger les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite) et sécuriser les cheminements ;

L'opération consiste en l'installation de bornes escamotables intégrées à la chaussée sur des axes et espaces stratégiques identifiés par la commune. Il s'agit en l'occurrence de la rue d'Aha dans le bourg de Mesquer, de la place de l'Orée du Bois à Quimiac et de la rue du Port à Kercabellec.

Ces équipements permettront le maintien de l'accessibilité pour les véhicules de secours, de service, les ayants droit et une intégration harmonieuse dans l'environnement urbain, sans entrave permanente à la circulation lorsque l'accès est autorisé.

Considérant le plan de financement prévisionnel (HT) ci-après :

Dépenses en €HT	Recettes attendues
Fourniture bornes :14 798 €	Département 44 (30%) :4 020€
Pose des bornes :5 306 €	Autofinancement (70%) :16 084€
Total :20 104€	Total :20 104€

Le montant de ces travaux est de 20 104 € HT.

Considérant que la Commune peut bénéficier de l'aide du Département de Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police.

✉ M. Neveux demande confirmation que les travaux se sont déroulés sur 2025.

☞ Mme Melnyczuk confirme, sachant que l'appel à candidature par le département pour les demandes de subvention au titre des amendes de police devait être faite au titre de 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention pour ces travaux de voirie auprès du Département de Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police

9-Renouvellement de la convention pour le Relais Petite Enfance (RPE)

Par délibération de décembre 2020, une convention entre les communes de La Turballe, Saint-Molf, Piriac-sur-mer et Mesquer avait été signée pour la mise en place d'un Relais Petite Enfance

Le RPE permet aux communes adhérentes de bénéficier de l'expertise et du conseil d'un professionnel de la petite enfance et de répondre aux attentes des familles.

Le présent projet de convention permet de reconduire le partenariat uniquement pour l'année 2026. Il sera, par la suite, nécessaire de revoir les modalités de fonctionnement et de financement de ce service pour répondre aux attentes des collectivités partenaires, des familles et de la CAF, notamment dans le cadre du CTG (Contrat Territorial Global) qui devra être renouvelé en 2027 pour une durée de trois ans.

Pièce jointe : convention Relais Petite Enfance

✉ Mme Groleau demande comment cela se concrétise pour les familles.

☞ Mme Melnyczuk précise que cela concerne les familles et les assistantes maternelles. Le RPE (relais Petite enfance) est le nouveau nom du RAM (relais d'assistantes maternelles). Le RPE permet de monter des réunions, de proposer des animations aux familles et aux assistantes maternelles. Il offre aussi aux parents de jeunes enfants d'avoir des informations sur les possibilités de garde (assistantes maternelles, crèches, etc ...) et de prendre tous les renseignements possibles sur les animations, et les différents services destinés aux enfants.

✉ Mme Brosseau demande pourquoi cette nouvelle convention.

☞ Mme Melnyczuk précise que la première convention a été faite pour 2017-2019, puis renouvelée pour les années 2020-2022. Puis, avec le COVID, il y a eu un oubli de la commune de la Turballe pour demander son renouvellement. Le fait qu'elle soit renouvelée uniquement pour 2026 est aussi un souhait de la CAF qui désire renouveler le CTG (Contrat Territorial Global) à partir de 2027 pour 3 ans et intégrer le RPE dans ce contrat.

☞ Mme Brosseau ne comprenait pas cette demande de renouvellement de convention sachant qu'elle a beaucoup travaillé sur ce sujet dans le cadre du service jeunesse. Elle comprend mieux maintenant cette prolongation d'un an qui correspond plus à une forme de régularisation de la situation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention pour le Relais Petite Enfance jointe à la présente délibération

10 – Décision modificative 01/2026 – budget ville

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le budget primitif 2026. Suite à l'intervention de Cap Atlantique pour la réfection du réseau d'eau route de Lipour, il s'avère que les travaux menés ont fortement dégradé la voirie. Il convient donc de réaliser des travaux de réfection sur cette route dont une partie du coût sera pris en charge par Cap Atlantique. Pour lancer ces travaux, non prévus au budget primitif de 2026, il convient de prendre une délibération modificative du budget afin d'y inscrire les dépenses de réfection de la voirie pour un montant de 48 000 € dont 22 000 € seront pris en charge par Cap Atlantique.

A cela s'ajoute, la nécessité de prendre en compte l'annulation de titres émis sur l'exercice 2025 suite à une double facturation pour la location de la salle de l'Artymès à la société des « Tontons traiteurs »

En conséquence, il est proposé la décision modificative suivante du budget ville 2026

- En dépenses de fonctionnement :

Article 673 – Annulation sur titre antérieur : 3 000 €

Article 023 – Virement en investissement : - 3 000 €

- En Investissement :

- En dépense :

Article 2151 – Réseau de voirie : 48 000 €

- En recette :

Article 13251- Participation réseau de voirie : 22 000 €

Article 021 – Virement du fonctionnement : - 3 000 €

Article 1641 – Emprunt : 29 000 €

☒ M. Neveux constate que Cap-Atlantique va prendre en charge une partie de la réflexion de la route. Cela voudrait dire qu'on aurait peut-être pu demander plus souvent à Cap de financer nos routes. Il se demande à quel titre Cap Atlantique va prendre une charge une partie de ces travaux.

☞ Mme Melnyczuk précise que Cap-Atlantique a fait des travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau pluviale et l'état de la route actuelle est aussi du fait de son intervention. Donc, Cap estime qu'elle a lieu d'intervenir pour participer à la réfection de la route parce que c'est en partie ses travaux qui l'ont détruite d'où leur participation, mais ce n'est pas une subvention.

☞ M. Buchel dit donc que Cap l'a détruite à 50% et qu'il ne finance que 22 000 € sur 48 000 € !

☞ M. Roulier explique que ce qu'il faut comprendre, c'est que Cap a fait effectivement des travaux de réfection de réseaux enterrés. Du fait des conditions météo, un endroit bien connu des anciens Mesquerais qui, il y a une cinquantaine d'années, lors de certains épisodes pluvieux, allaient en charrette à l'école, ne pouvaient plus passer. Il y a un endroit où il y a un talweg où il y a de l'argile en grande épaisseur. Cap-Atlantique avait beau rajouter plein de cailloux, l'argile remontait et les riverains s'embourbaient. Il fallait qu'ils les sortent avec le premier engin de manutention sur les lieux. Les travaux ont été faits dans les règles de l'art sur toute la longueur de l'accotement. C'est pour ça qu'il y a eu cet accord avec Cap-Atlantique passer qu'il finance 50% des travaux de réfection de la voirie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative 01/2026 du budget ville suivante :

- En dépenses de fonctionnement :

Article 673 – Annulation sur titre antérieur : 3 000 €

Article 023 – Virement en investissement : - 3 000 €

- En Investissement :

- En dépense :

Article 2151 – Réseau de voirie : 48 000 €

- En recette :

Article 13251- Participation réseau de voirie : 22 000 €

Article 021 – Virement du fonctionnement : - 3 000 €

Article 1641 – Emprunt : 29 000 €

11 – Affaires diverses

11 – 1 Recensement de la population

☒ M. le Maire dit que le recensement de la population s'est achevé le 14 février. Grâce au travail des agents recenseurs et de Sandrine Trochu en charge de la gestion en interne du dossier, nous avons atteint un taux de collecte de 99,50 %. Nous avons eu des réponses par internet à hauteur d'environ 84 % contre 82 % en 2020, date du dernier recensement. Je peux vous donner un premier point.

Nombre de logements recensés : 3 194

Dont

Nombre de résidences principales : 1 203

Nombre de résidences secondaires : 1 817

Nombre de logements vacants : 78

Nombre de logements occasionnels : 65

Nombre de logements dont nous n'avons pas eu de réponses : 31

On peut noter que notre taux de résidences principales est passé à environ 38 % (contre 31% en 2020) et que celui des résidences secondaires à environ 57 % (contre 65 % en 2020).

L'INSEE nous communiquera les données définitives fin 2026.

11-2 Organisation du temps scolaire

☒ M. le Maire informe que suite à une demande de l'école et des parents d'élèves, une demande de réorganisation du temps scolaire a été demandée et validée par l'inspection académique de Loire-Atlantique. A la rentrée 2026/2027, le temps scolaire s'organisera sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et non plus 5 avec le mercredi matin. Cela va demander à nos services (enfance-jeunesse et restauration) une réorganisation à partir de septembre 2026, une baisse de la dotation de l'Etat au titre de la cantine à 1 € et la fin de la dotation d'Etat au titre du fonds d'amorçage. Cela représentera une perte financière de 2 000 €

11-3 – Intervention de M. le Maire

☒ M. le Maire demande si quelqu'un d'autre à dire quelque chose. Il souhaite remercier d'abord l'opposition, qui a toujours été très correcte, en taclant un petit peu de temps en temps. En bon démocrate, il avait quand même demandé à son équipe que l'opposition, enfin la minorité, participe à toutes les commissions y compris la commission finances, et cela a été fait. Il y a eu un travail considérable de réaliser notamment au niveau du PLU. Il croit qu'on est à peu près à 50-50 en matière de présence, que ce soit la minorité ou la majorité. Il pense que ça, c'est son côté démocrate et, qu'il est ravi de cela. Il demande si quelqu'un veut prendre la parole sur ce qui s'est passé pendant ces six ans, avant qu'il fasse un petit bilan. Après, il fera un bilan, et après, il n'y aura plus de prise de parole. Donc c'est maintenant ou jamais, sauf deux personnes qui m'ont demandé de prendre la parole à la fin. Voilà, donc il n'y aura pas de discussion. Si vous voulez vous exprimer, c'est maintenant.

☒ Mme Brosseau souhaite s'exprimer alors, puisque nous avons la parole. Eh bien, merci M. le maire, merci à toute l'équipe. C'est vrai qu'on s'est un peu opposé, mais on n'a pas passé de si mauvais moments, et puis c'est très bien comme ça. Nous avons essayé de travailler ensemble, vous avez essayé de nous entendre et nous avons essayé de s'exprimer. Merci pour ces moments.

☒ M. le Maire remercie M. Guyon, pour le travail considérable qu'il a fait et qu'il continue de faire. D'ailleurs, il est toujours présent, tous les jours à la mairie, quasiment 24 heures sur 24. Donc il croit que nous n'avons jamais laissé personne à la rue, mourir de faim. Il souhaite aussi remercier Mme Leye qui a énormément travaillé avec le service de la jeunesse, puisque Mesquer est devenue « terre de jeu », « ville active et sportive », mais c'est aussi la réalisation du pumtrack. Tous ces projets ont été faits en lien avec le service jeunesse. Tout cela dépend beaucoup du dynamisme et de l'envie d'un maire et des

adjoints. Il souhaite aussi remercier Mme Foucault, qui a beaucoup travaillé sur la culture, puisque Mesquer est devenue une référence culturelle au niveau de Cap-Atlantique, et sur la sécurité aussi. M. Chatton, avec Mme Melnyczuk, a beaucoup travaillé sur le label « station de tourisme » et l'analyse des finances. Concernant M. Roulier, il est très embêté, parce qu'il a effectué un travail considérable, mais M. Roulier l'a attaqué en réunion publique en disant que pendant six ans, le maire avait été absent et ça, il n'aime pas trop. M. le Maire ne sait pas si vous l'avez constaté que M. Roulier était largement son remplaçant. M. Roulier a beaucoup travaillé en surveillance de la voirie. Il a ici toutes les données. Il y a notamment la rue de Campzillon qui était déjà programmée depuis très longtemps, comme le sait Mme Brosseau qui était à l'époque adjointe aux finances. La rue de la Noé était programmée depuis très longtemps, puisqu'on attendait que la deuxième partie du lotissement soit réalisée. La rue de la Grande-Vigne, même chose, il y avait des constructions en cours, donc il fallait bien attendre la fin de leurs travaux pour refaire la voirie. Donc c'était acté depuis longtemps. La piste de Kergoulinet. Cela faisait quand même 18 ans ou 20 ans qu'on y travaille, parce qu'on pensait qu'elle était indispensable. Ce qui s'est passé, c'est que le département ne voulait pas qu'on la fasse sur la départementale, donc ça a été très long. Même quand il était élu au département, il n'ait pas réussi à le faire. Cependant, il s'est trouvé qu'une famille hérite du terrain et on a réussi à négocier avec elle. C'est une réussite, mais il ne l'attribuera pas entièrement à M. Roulier. D'autre part, M. Roulier a beaucoup travaillé, était présent, très présent en maître d'œuvre, mais M. le Maire conteste le fait que ce soit lui qui ait réalisé tout cela. Il en veut pour preuve d'ailleurs de sa présence, puisqu'il y a eu un vaccinodrome qu'il a lui-même installé sachant que nous sommes la plus petite commune de France à avoir eu l'autorisation d'en faire un. D'autre part, l'école dans laquelle nous devons effectuer des travaux, après trois réunions avec le CAUE, les architectes du département, M. le Maire a repris les choses en main avec Mme Brosseau d'ailleurs qui lui a demandé de la suivre. Et un mois et demi après, tout était réglé, notamment en ce qui concerne les toilettes : tout a été refait, sauf une toilette où il y avait un nid d'hirondelles. Et donc les écolos nous ont rappelé, s'il en était besoin, de nous informer qu'un nid d'hirondelles, ça ne se retire pas. En un mois et demi, tout a été réglé. Pendant les vacances de Pâques, il y a eu beaucoup de travaux de fait. L'été, tout a été remis en place, puisqu'il fallait renaturaliser la cour de l'école, changer les jeux, etc. M. le Maire estime avoir été quand même assez présent. M. Roulier lui a fait un petit peu mal, sachant quand même qu'il lui parlait aussi de fair-play. Il veut bien que M. Roulier ait eu l'intention, à un moment, de partir, mais il aurait pu déjà lui en parler, parce qu'il venait très peu souvent dans son bureau. Le fair-play, c'est lui, puisqu'il aurait pu, dans la mesure où M. Roulier a quand même essayé de soudoyer son équipe pour le fameux terrain de M. et Mme Larapidi, où il se trouve qu'il y a 2 300 arbres qui ont été plantés. Donc c'est quand même pas mal. Et M. le Maire croit qu'on a bien fait de ne pas préempter. Également, M. Roulier a essayé de nous expliquer que les 40 000 euros qui étaient demandés pour le golf pour protéger le terrain de golf des sangliers étaient inutile et a voté avec l'opposition. M. le Maire aurait pu aussi lui retirer ses délégations, ce qu'il n'a pas fait, le fair-play, c'est lui. Il en terminera là. M. le Maire est très déçu de ce qui s'est passé, parce qu'il estime qu'il a toujours été présent pendant 6 ans. Qu'il soit attaqué dans ce sens-là, il ne pense pas que ce soit la bonne solution. Les gens ne sont pas d'accord avec M. Roulier, les gens ne sont pas dupes. Pour l'instant, il a été extrêmement correct et ne s'est pas prononcé. Mais il voulait quand même préciser les choses, il n'a rien contre mais il pense qu'ils auraient pu être davantage complémentaires. Aujourd'hui, il se dit très déçu, c'est pour ça qu'il intervient aujourd'hui pour son dernier conseil municipal et qu'il est ravi d'arrêter tout ça.

☒ Mme Foucault souhaite intervenir. Ce conseil municipal n'est pas un conseil comme les autres. Il marque la fin d'un chapitre essentiel de l'histoire de notre commune. Après 25 années à la tête de la mairie, après quatre mandats de maire, et 37 années passées au service du conseil municipal, tu t'apprêtes à transmettre le relais. Trente-sept années d'engagement. C'est plus qu'une carrière politique, c'est une vie entière consacrée à Mesquer. À travers quatre mandats consécutifs, tu as incarné, avec constance et détermination, le lien entre la municipalité et la vie quotidienne de chaque habitant. Tu n'as pas seulement occupé une fonction, tu as modelé l'avenir de notre commune. Tu as su anticiper et accompagner les transformations nécessaires de notre commune. Face aux enjeux d'un

environnement en mutation, tu as porté des politiques d'aménagement réfléchies, favorisant l'équilibre entre développement et préservation du patrimoine naturel et paysager. Sur le plan humain, tu as été un maire qui connaît chaque Mesquerais par son prénom. Combien de visites, de rencontres, d'échanges simples mais sincères ont marqué ton action ? Combien de familles ont été soutenues dans des moments difficiles, parce que tu savais écouter, comprendre, agir ? Tu as œuvré pour renforcer le lien social à Mesquer, en faisant du CCAS un acteur fort de solidarité locale. Cette attention constante envers les plus fragiles a contribué à faire de notre commune un lieu d'entraide et de fraternité. Sous ton impulsion, Mesquer est devenue une commune dynamique et ouverte, où la culture et le sport occupent une place centrale. Tout au long de tes mandats, tu as soutenu les animations, les festivals, les rendez-vous populaires et associatifs qui font de notre commune un lieu où il fait bon vivre. Personne n'a oublié ce plus grand plateau de fruits de mer ! C'est ce rayonnement culturel et sportif qui a permis à Mesquer d'être reconnue bien au-delà de ses frontières. Avec la construction de la salle Artymès, tu as d'abord pensé à rassembler les Mesquerais dans une salle digne de ce nom. Tu as aussi soutenu et cru en la culture comme lien entre les générations, comme ciment du vivre-ensemble, comme moteur d'attractivité et de fierté collective. Et tu avais raison. Tu as aussi su faire de Mesquer une ville active et sportive avec un nombre d'infrastructures qu'habitants et estivants apprécient au quotidien et que bon nombre de communes nous jalouent. Là encore, tu avais raison.

☒ M. Guyon tient à préciser que son engagement ne se limite pas à Mesquer seule. Au sein de Cap Atlantique, tu a occupé des responsabilités importantes, notamment dans les domaines de la santé, de la prévention, de l'accessibilité et du numérique, contribuant au développement de notre territoire intercommunal. Ton expérience, ton regard pragmatique restent une référence ... Je veux aussi reconnaître ton rôle déterminant dans des dossiers difficiles, comme la défense de notre commune face à Total suite à l'épreuve que Mesquer a traversé lors du naufrage de l'Erika. Tu as obtenu gain de cause et il existe désormais une jurisprudence européenne Mesquer- Total. Ta ténacité et ton habileté ont faits valoir les intérêts de Mesquer ont été salués par beaucoup, et resteront un exemple pour celles et ceux qui te succéderont. Mais au-delà des projets, des dossiers, des décisions, ce qui restera dans la mémoire de chacun sans doute le plus, Jean-Pierre, c'est ton humanité. Ton engagement a façonné un esprit communal fort. Un esprit de proximité, de respect, d'humilité, de dialogue. Tu as montré qu'on peut être maire longtemps sans jamais se lasser des autres, sans jamais perdre le sens de l'écoute, sans jamais oublier que derrière chaque dossier, il y a des femmes, des hommes, des familles. Aujourd'hui, alors que tu vas passer le relais, nous voulons te dire notre reconnaissance la plus profonde. Tu laisses derrière toi une commune transformée, saine financièrement, prête pour les défis du XXI^e siècle, mais surtout une communauté profondément unie par des valeurs de respect, de partage et d'écoute. Au nom de tous les membres du conseil municipal, au nom de tous les habitants que tu as servis sans relâche, MERCI Jean-Pierre, pour ton engagement, ta disponibilité, ta fidélité à Mesquer, et pour l'exemple de dévouement que tu laisses à la commune.


☒ M. Roulier souhaite ne pas être associé à ces derniers propos de M. Guyon.

☒ M. Guyon poursuit : que ce dernier conseil soit l'occasion de célébrer ce que tu as accompli et l'esprit que tu as insufflé pour l'avenir. Tu peux partir avec la certitude d'avoir laissé une empreinte durable, dans les projets, dans la commune, mais surtout dans les cœurs. Cher Jean-Pierre, Mesquer te doit beaucoup. Et Mesquer ne t'oubliera pas. Merci.

La séance est levée à 20h10

Fait à Mesquer le 23 février 2026

Le secrétaire
Thierry GUYON



Le Maire
Jean-Pierre BERNARD

